
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/12/14

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

LA CSSIAT ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT MORTEL

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête sur un accident du travail qui est survenu le 11 décembre à Hanson Stream, près de Lepreau, dans lequel un travailleur néo-écossais de 47 ans a perdu la vie. Paul Crocker est décédé des suites d'importantes blessures internes qu'il a subies lorsqu'une partie de la grue qu'il démontait est tombée sur lui.

Les résultats préliminaires indiquent que l'accident peut s'être produit parce que la partie inférieure de la grue n'était pas bien fixée pendant le démontage.

M. Crocker était au service de Waterworks, une entreprise néo-écossaise retenue par contrat par Énergie NB. Waterworks était propriétaire de la grue.

Une enquête est en cours afin de déterminer la cause exacte de l'accident et s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. On fera également des recommandations en vue d'éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.